

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 22 janvier 2020
portant placement en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ2000398A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 6 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Guillaume **Galou** (NIGEND : 215192 - NLS : 8063741 - NID : 9892040023) est placé en situation d'affectation temporaire à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée maximale de trois ans en qualité d'officier de liaison - conseiller en stratégie et politique au sein du ministère des armées à Paris (75).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au ministère des armées – 14, rue Saint-Dominique – 75007 Paris. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale à Rosny-sous-Bois. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 janvier 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels
militaires de la gendarmerie nationale,
A. De Oliveira*